

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20240917_15
Référence Nomenclature n°8.9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Direction Relations Citoyennes et Attractivité territoriale

Service en charge : Culture, Animations

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT Ville du Chambon-Feugerolles / Ville de Firminy / Ville de Fraisses / Ville de Saint-Paul-en-Cornillon / Ville de Saint-Maurice-en-Gourgois - SAISONS JEUNE PUBLIC 2024/2025, 2025/2026, 2026/2027

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Considérant que la Ville de Firminy et du Chambon-Feugerolles ont décidé de s'associer pour mettre en commun leur programmation Jeune public et l'ouvrir à leurs publics scolaires respectifs ;

Considérant que cette programmation scolaire est aussi ouverte aux écoles des Communes de Fraisses, Saint-Paul-en-Cornillon et Saint-Maurice-en-Gourgois ;

Considérant qu'il convient d'établir une convention pour formaliser le partenariat entre les Villes participantes et en définir les modalités ;

Les objectifs de cette convention sont les suivants :

- Proposer sur le territoire des communes une offre cohérente de diffusion et de création de spectacles en direction du jeune public dans le cadre scolaire ;
- Permettre aux élèves des communes d'avoir accès aux spectacles programmés ;
- Mutualiser les moyens et réduire les coûts inhérents à l'achat, la création et la diffusion de spectacles ;
- Elargir les publics et favoriser l'accès à l'éducation artistique et culturelle ;
- Proposer dans le cadre de cette programmation Jeune Public des spectacles accessibles à toutes les classes des écoles maternelles et élémentaires des communes engagées dans le dispositif ;
- Soutenir la production de qualité du spectacle jeune public ;
- Valoriser les ressources artistiques locales.

Et vu le projet de convention de partenariat tel que rapporté en annexe.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la convention de partenariat entre les Villes de Firminy, du Chambon-Feugerolles, de Fraisses, de Saint-Paul-en-Cornillon et de Saint-Maurice-en-Gourgois, telle que rapportée en annexe ;
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les documents y afférents ;
- Dire que la dépense sera prélevée et la recette affectée au chapitre correspondant du Budget de la Commune ;
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20240917_15
Référence Nomenclature n°8.9

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre les Villes de Firminy, du Chambon-Feugerolles, de Fraisses, de Saint-Paul-en-Cornillon et de Saint-Maurice-en-Gourgois, telle que rapportée en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les documents y afférents ;
- **DIT** que la dépense sera prélevée et la recette affectée au chapitre correspondant du Budget de la Commune ;
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 17 septembre 2024

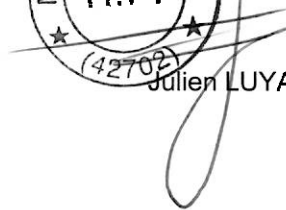
La Secrétaire de séance

Chantal PORTAILLER

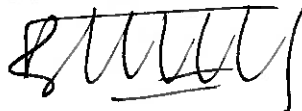


Le Maire,

Julien LUYA



Certifié exécutoire compte tenu de sa publication
en date du 19. Septembre. 2024.....
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
S. BELAIDI





COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20240917_15
Référence Nomenclature n°8.9

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

CONVENTION DE PARTENARIAT Ville du Chambon-Feugerolles / Ville de Firminy / Ville de Fraisses / Ville de Saint-Paul-en-Cornillon / Ville de Saint-Maurice-en-Gourgois - SAISONS JEUNE PUBLIC 2024/2025, 2025/2026, 2026/2027

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 10 Septembre 2024, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 17 Septembre 2024 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS :

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis, Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (à partir de 19h21), M. CHANUT Robert, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan, Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. LOMBARDIN Daniel, Mme FILLOUX Tiffanie, M. DUMOND Jean-Claude, Mme PORTAILLER Chantal, M. PETIT Marc, Mme PERRON Julie, Mme GIBERNON Danielle, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

POUVOIRS :

Mme GIL Nathalie à Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (jusqu'à 19 h 21) à Mme MOUNIER Béatrice, M. ZEDDA Marc à Mme SUZAT GIULIANI Eveline, Mme BERTOLETTI Christiane à Mme MAISONNEUVE Marie, M. MENDES José à M. CHARTRON Jean-Paul.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme PORTAILLER Chantal.

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de membres présents : 28
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de membres absents :
Nombre de votants : 33

